



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M14 :

## COMMUNE DE GRATTERY

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 070-217002781-20230411-202305-DE



### Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Niveau des taux d'imposition

Annexe : extrait du CGCT

## I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base DGFIP 2021)

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale 01/01/2021	217			
Nbre foyers fiscaux	122			
Part des foyers non imposables	45.1 %	52.4 %	48.8 %	52.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	37 896	23 660	25 756	24 095

Données économiques	Commune 2019	Commune 2020	Commune 2021	Moyenne Départ.	Moyenne Région.	Moyenne Nation.
Nombre de logements imposés à la TH	92	96	94			
Dont résidences secondaires	2.20%	2.10%	2.10%	16.90%	21.50%	27.00%
Bases communales imposées en Foncier bâti	153.876	148 306	155 120			
Dont % locaux habitation	96.40%	96.30%	96.90%	91.70%	89.80%	83.80%
Dont % locaux à usage pro ou commercial	3.60%	3.70%	3.10%	5.10%	5.90%	6.70%
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	9	7	7	4	6	6
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	0	0
Dont au profit du GFP	6	7	7	4	6	6
Nbre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	7	8	8	5	6	6
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	0	0
Dont au profit du GFP	7	8	8	5	6	6

## II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Généralité des deux sections :

### RESULTAT D'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	2022	2021	2020	INVESTISSEMENT	2022	2021	2020
DEPENSES FONCT.	177 077.48	183 756.55	138 458.32	DEPENSES INVEST.	119 959.25	32 963.18	185 175.19
RECETTES FONCT.	146 418.03	213 539.37	158 829.10	RECETTES INVEST.	75 226.84	21 441.03	522 818.31
RESULTAT ANNEE	-30 659.45	29 782.82	20 370.78	RESULTAT ANNEE	-44 732.41	-11 522.15	337 643.12
REPORT ANTERIEUR	107 999.15	133 792.24	113 421.46	REPORT ANTERIEUR	289 215.17	300 737.32	-36 905.80
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>77 339.70</b>	<b>163 575.06</b>	<b>133 792.24</b>	<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>244 482.76</b>	<b>289 215.17</b>	<b>300 737.32</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

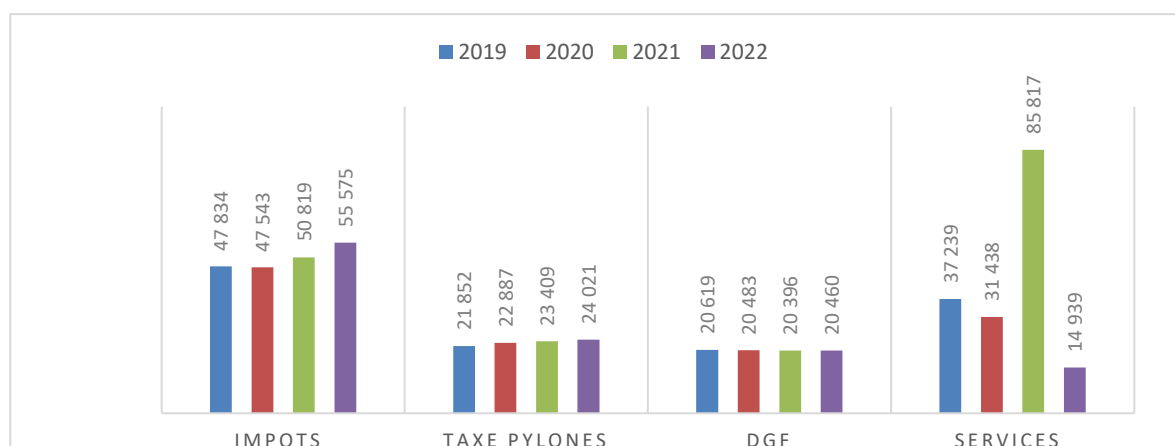
	Total	Par habitant	2021
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	177 077.48 €	808.57 €	846.80 €
<b>Recettes Fonctionnement</b>	146 418.03 €	668.57 €	984.05 €
<b>Capacité d'autofinancement</b>	0 €		

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 146 418.03 € (2021 : 213 539.37 €)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle...), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (DGF).

A noter en 2022 : une baisse des recettes de services liée aux faibles ventes de bois conclues par rapport aux estimations réalisées.



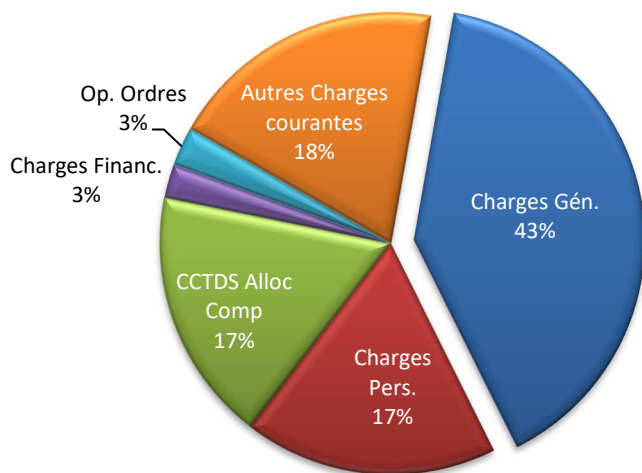
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 177 077.48 € (2021 : 183 756.55 €)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement :

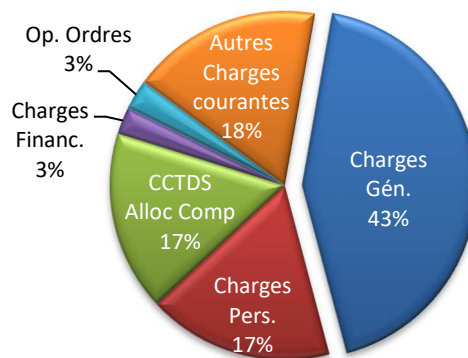
- Des salaires du personnel (1 secrétaire ½ temps, 1 employé de commune 1/3 temps, 1 agent d'entretien 4h/sem), à noter qu'à la suite du départ en retraite de l'agent d'entretien, le conseil municipal a fait le choix de passer par un prestataire de service local (auto entreprise « Marinet » sur la même durée horaire.

- De l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des intérêts des emprunts à payer, et des allocations compensatrices versées à la Communauté de commune pour les charges transférées (*scolaire, voirie*)

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2022



## CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2021



	2022	2021	2020
Charges Gén.	70 584.64 €	79 193.07 €	46 365.52 €
Charges Pers.	31 462.86 €	31 611.41 €	31 267.60 €
CCTDS Alloc Comp	31 498.00 €	30 767.00 €	25 698.00 €
Charges Financ.	4 175.76 €	4 639.00 €	2 484.57 €
Op. Ordres	4 802.34 €	5 084.34 €	5 081.00 €
Autres Charges courantes	34 553.88 €	32 461.62 €	27 561.63 €

L'Evolution à la baisse des charges générales 2022 correspondant à :

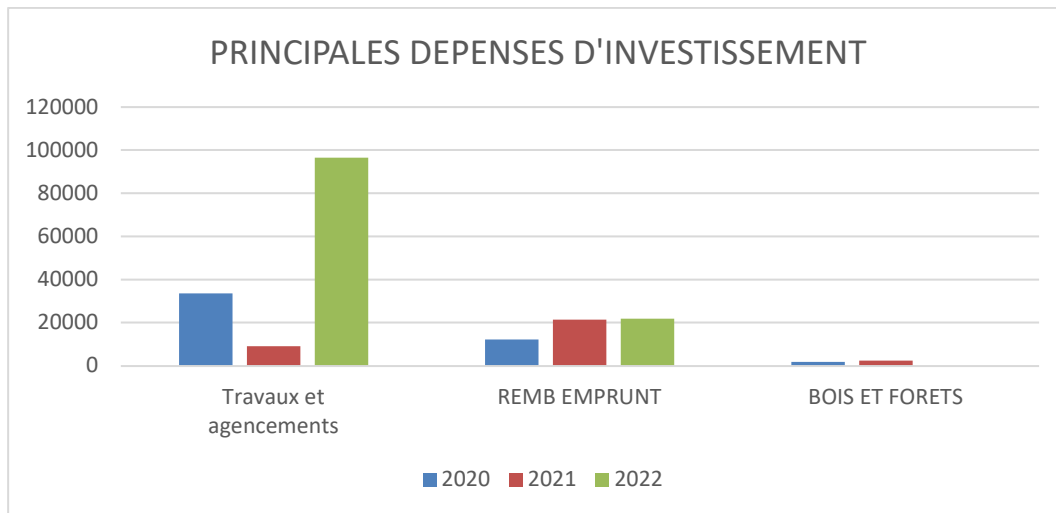
	2022	2021	
Charges gén. en augmentation			
Frais de gardiennage	7 759.68 €	5 427.08 €	ONF varie en fonction des ventes de bois de l'exercice précédent
annonces et insertions	165.60 €	1 300.60 €	Annonces légales
entretien bois et forêts	0.00 €	5 728.25 €	Coupes de bois vendus et bois dangereux
entretien et rép voirie	0.00 €	1 761.20 €	Nettoyage voirie et avaloirs (restriction avec arrêtés sécheresse)
entretien réparations bât. Publiques	148.38 €	5 043.65 €	2021 Réparation clocher église intempéries
contrats prestation serv	5 485.96 €	4 994.75 €	Pôle ADS urbanisme augmente en fonction des dossiers
Combustible (fioul)	8 414.33 €	8 139.48 €	Fioul chauffage commune augmentation du prix
Energie-Electricité	5 529.35 €	6 286.10 €	Continuité aménagement des réseaux LED
	27 503.30 €	38 681.11 €	

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Total	Par habitant
Dépenses Investissement	119 959.25 €	547.76 €
Recettes Investissement	75 226.84 €	343.50 €

**DEPENSES d'investissement : 119 959.25 €** (32 963.18 € en dépenses réelles 2021)

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.



Les dépenses liées au remboursement du Capital des emprunts augmentent avec le début de remboursement de l'emprunt des travaux d'enfouissement de réseau.

#### Point travaux d'enfouissement des réseaux :

Principale opération de travaux, démarrés en 2021 pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> phase. 4 à 5 phases prévues au total de 2021 à 2027. Les montants n'apparaissent pas dans le tableau des dépenses puisque aucune facture n'a été reçue en 2021 ni 2022, ils sont donc reportés en 2023.

L'inflation générale et l'augmentation du coût des matériaux ont obligé la commune à mettre en attente les prochaines phases de travaux.

Travaux réalisés	Reste à réaliser
Rue du Moulin	Rue du Romain
Rue des Vignettes	Rue de la Charme
Place des Vignettes	<i>Rue du Chevanny</i>
Rue de la Pôle	Route de Scye
Chemin de la Paule	
Rue des Proley	
Rue du Pont	
Rue de l'Église	
Rue des Combottes	

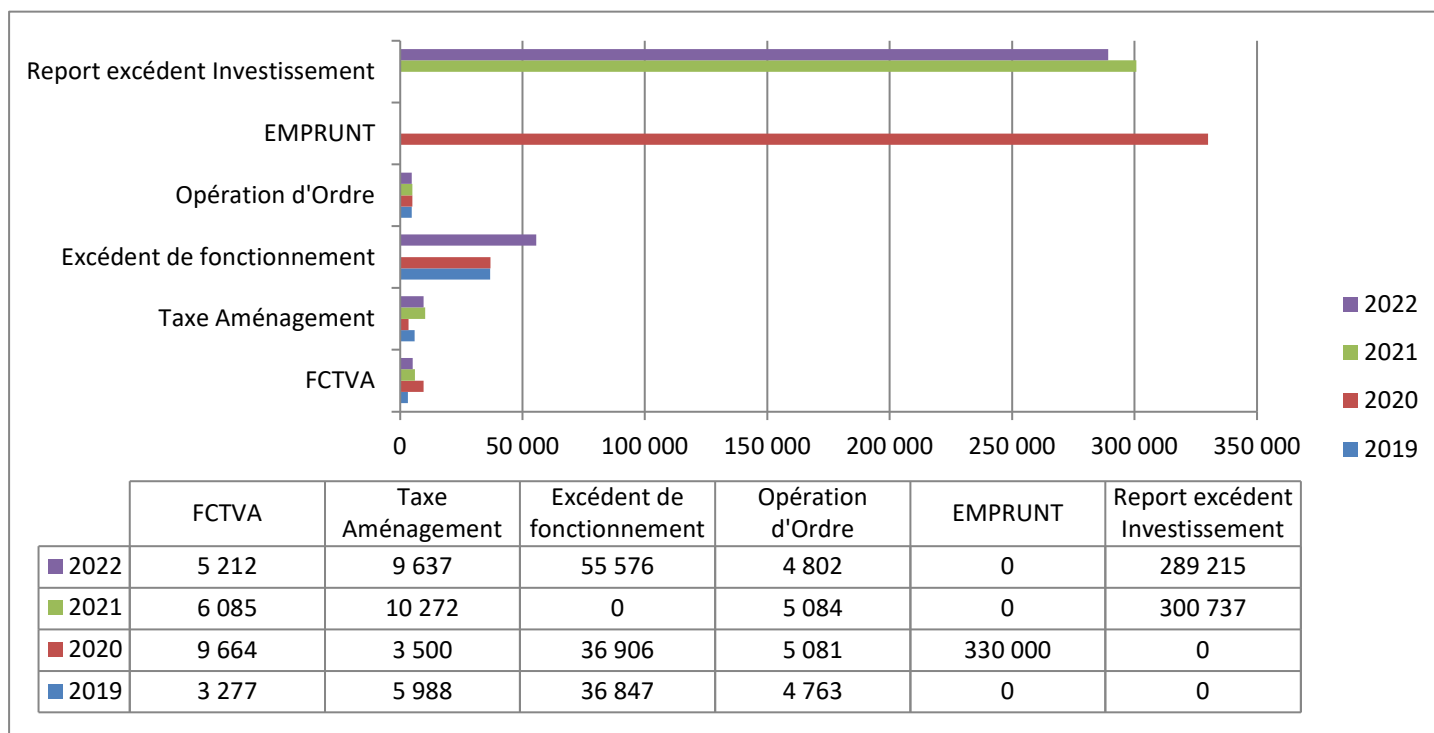
Travaux et achats d'investissements réalisés en 2022 :

PROJET INVESTISSEMENTS 2022	RÉALISÉ	RESTE A REALISER SUR EXERCICE 2023	ENGAGÉ
<i>Travaux sylvicoles 2022</i>	0.00 €	TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	206 804.32 €
Remplacement Vitabris	3 526.38 €	ENFOUISSEMENT RESEAUX CONCEDES ELEC.	47 986.76 €
Guirlandes lumineuses LED	391.32 €	<b>TOTAL DEP INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>254 791.08 €</b>
Photocopieur mairie	5 083.70 €		
Groupe électrogène	1 302.77 €		
Lave-vaisselle salle des Fêtes	3 878.40 €		
Achat Terrain et Bâtiment ancienne ferme rue du Moulin	82 229.07 €		
<b>TOTAL DEPENSES 2022</b>	<b>96 411.64 €</b>		

### **RECETTES d'investissement :** 75 226.84 € (21 441.03 € en 2021)

Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2020 pour 2022), de la taxe d'aménagement correspondant aux constructions sur le territoire communal, de l'excédent des exercices antérieur si existant et des recettes liées à l'emprunt.

En 2022 on note une nette augmentation des recettes d'investissements correspondant à l'excédent de la section de fonctionnement qui a été utilisé pour permettre l'acquisition de la ferme.



### **III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Pour financer les travaux d'importance, la commune a contracté deux emprunts :

- 1- **Relatif aux travaux de renforcement du réseau défense & incendie** contracté en 2006 pour une durée de 20 ans soit jusqu'en 2026.
- 2- **Relatif aux travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.** Contracté en 2020 pour une durée de 25 ans soit jusqu'en 2045.

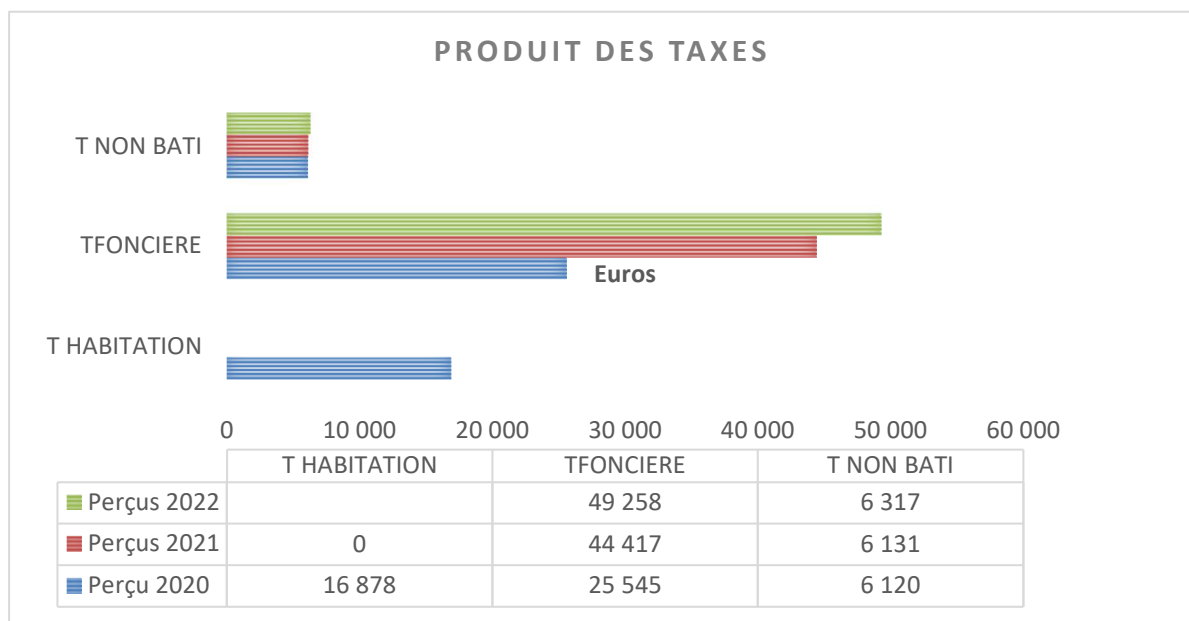
Nature Emprunt	Durée	Montant	Annuité de l'exercice (capital)	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital restant dû au 31/12/2022
Défense Incendie	20 ans	160 000 €	9 871.69 €	44 622.09 €	34 750.40 €
Enfouissement réseaux	25 ans	330 000 €	12 025.95 €	315 110.45 €	303 084.50 €
TOTAL des emprunts			21 897.64 €	359 732.54 €	337 834.90 €

### **IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET PRODUITS**

Taxe foncière bâti : **41.03 %**

Taxe foncière non bâti : **35.19%**

Aucune modification des taux d'imposition pour le secteur communal en 2022.



**Produits des taxes directes Locales**    2019 :                    2020 :                    2021 :                    2022 :  
    48 501 €                    47 543 €                    50 819 €                    55 757 €

*La variation des recettes coïncide avec la variation des bases de calculs et des mouvements de population.*

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 11 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023	
Reçu en préfecture le 14/04/2023	
Publié le 14/04/2023	
ID : 070-217002781-20230411-202305-DE	

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



## Annexes

*Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*